

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

OCTOBRE 2014

GAZELCO



POUR UN SERVICE MAXIMUM

70^e année - n°9 - octobre 2014 (mensuel) dépôt CHARLEROIX || P-402047 || retour: CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

DOSSIER P. 4



ÉDITO
Aux vents
mauvais...
P. 3



CRISE
Bancocratie
P. 6



GAZELCO
La libéralisation
du marché électrique
P. 9

Primes syndicales

Rappel – Demande de duplicatas

Depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus donner de duplicatas (même si vous avez égaré le formulaire, ne l'avez jamais reçu ou s'il comporte des erreurs structurelles). Si vous vous trouvez dans une telle situation et que vous avez droit à une prime syndicale, deux possibilités s'offrent à vous :

- soit vous contactez par mail ou par téléphone votre régionale, votre délégué, votre secteur ou vous vous rendez directement sur place pour informer la CGSP de votre problème ;
- soit vous envoyez un mail à l'asbl Prime syndicale (via l'adresse sec.asbl-vzw@cgspacod.be). Vous y mentionnez votre nom, prénom, date de naissance, numéro de membre de la CGSP si vous le connaissez, la référence de votre (vos) employeur(s) en 2013 et les dates éventuelles d'entrée en service et de fin pour l'année de référence.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devez nous renvoyer corrigé, complété et signé. Dès réception de celui-ci, nous entamerons les démarches administratives auprès du Secrétariat de la Commission des primes syndicales afin que le paiement soit effectué.

DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi

Assemblée générale annuelle

Le Comité régional intersectoriel des Pensionnés et Pré-pensionnés a le plaisir de vous inviter le **14 octobre** à la CGSP, 42 rue de Montigny, à son Assemblée générale.

Un repas sera servi pour les participants qui le désirent (18 €/personne).

10h : Accueil des participants.

10h30 à 12h : Assemblée générale.

12h15 : Apéritif – Tartiflette accompagnée d'une boisson et d'un dessert.

Réservation obligatoire pour le 7 octobre : Lily au 071/797 111.

Versement sur le compte de la CGSP : BE86 8772 0285 0150 avec mention « repas ».

Bienvenue à toutes et à tous.

On peut participer à l'Assemblée générale sans participer au repas et vice versa.

Hainaut occidental

Jeux tournaisiens

L'Amicale des Pensionnés de la CGSP organise, en ses locaux, le **18 octobre** de 15h à 18h une après-midi « Jeux tournaisiens » (jeu de boules de salon, jeu de fer au moulin, jeu de 421 géant, jeu de grenouille).

Mise : 5 € pour les 4 jeux (une boisson gratuite incluse)
Possibilité de faire plusieurs tours.

Rebattages entre les *ex aequo* à partir de 17h.
Prix aux 3 premiers du classement général.

Invitation cordiale à tous.

Inscription souhaitée au secrétariat : 069/22 61 51.



Aux vents mauvais...

Ce n'est pas suédois et ce n'est pas un kamikaze : de quoi le gouvernement est-il le nom ?

À défaut de savoir précisément à quelle sauce, le prochain gouvernement fédéral va manger les travailleurs et leurs organisations, on peut s'interroger sur son nom.

La première appellation reprise dans la presse a été « *la suédoise* », allusion, semble-t-il, aux couleurs des partis qui composent la coalition : le bleu libéral et le jaune nationaliste mais quid alors du CD&V ? On a beau chercher, l'orange n'apparaît pas. Est-ce à dire que le CD&V serait le maillon faible ? Au vu de la désignation de la commissaire européenne, il semble bien que non. La référence à la Suède est difficile à justifier, encore moins après les dernières élections suédoises qui ramènent au pouvoir la sociale-démocratie après 4 ans d'opposition.

La seconde appellation reprise est la coalition kamikaze. Ici, il n'y a plus aucune référence chromatique. C'est donc son côté périlleux qui est mis en avant. Les kamikazes sont ces soldats japonais qui se sacrifiaient en faisant exploser leur avion sur les navires ennemis. Ce nom japonais a pour origine *kami*, dieu et *kaze*, le vent. C'est le vent divin ! Selon la légende, c'est un typhon qui a arrêté la progression des troupes mongoles au Moyen Âge. Les kamikazes, pilotes japonais, étaient vus comme des héros dans leur pays et des terroristes par leurs ennemis. Le sens du mot a légèrement évolué pour signifier téméraire, voire suicidaire. Pour nous, c'est clairement *un vent mauvais* qui précède la tornade sociale !

Cette coalition est-elle suicidaire ? Ceux qui le pensent commettent une erreur ; ils confondent les éléments et l'ensemble. On voit bien que le MR, seul parti francophone, pourrait perdre toute crédibilité dans la défense de la cause francophone. C'est déjà mal parti : le mandat de commissaire européen est attribué alternativement à un francophone puis à un néerlandophone. Ici déjà, le MR a lâché et c'est donc à nouveau le tour des néerlandophones...

On voit mal, par contre, le risque que prendrait la N-VA. Au lendemain d'une réforme de l'État qui attribue une part encore plus importante aux régions/communautés, ils sont, pour la première fois, à la présidence de la région flamande. Ils sont certains de pouvoir satisfaire leur électorat de droite au fédéral en menant une politique clairement à droite.

Décidément cela ne va pas ! Reste alors, pour nommer ce gouvernement, à définir la politique qu'il entend mener. Et là, pas beaucoup de doutes : toutes les informations partielles qui filtrent laissent entrevoir que c'est une politique conservatrice au niveau sociétal et de droite au niveau économique qui verra le jour. L'urgence va être pour les progressistes et pour la gauche de réclamer la séparation de l'églie..., pardon, du patronat et de l'État...

C'est en effet bien mieux de l'appeler le gouvernement de droite ou le gouvernement des patrons.

C'est pourquoi, après l'avoir correctement nommé, il ne nous reste plus qu'une chose à faire, le combattre et abattre sa politique.

Pour un service **maximum**

Annoncée comme une mesure phare par la coalition kamikaze, le service minimum à la SNCB et dans les prisons est encore une fois remis au-devant de la scène médiatique. À plusieurs reprises, nous avons déjà pris position contre l'instauration d'un service minimum dans les transports. Loin de disparaître des esprits, les volontés de limiter le droit de grève semblent s'étendre à d'autres secteurs.



Revendication vieille comme le monde

Une coalition qui doit séduire ne saurait trouver meilleur cheval de bataille. Le service minimum dans les transports aurait, semble-t-il, beaucoup de popularité auprès de la population. Il faut dire que les médias usent et abusent de cette notion et opposent sans cesse les revendications des travailleurs à celles des usagers.

Dans les prisons, l'argument en sa faveur repose sur les droits fondamentaux des détenus, notamment les visites, les douches, les promenades. Autant de droits qui ne sont plus assurés lors des grèves des agents pénitentiaires ; la police, faute de formation nécessaire, n'effectuant que le strict minimum.

Danger

Le service minimum dans les transports représente un danger pour les usagers. Les risques de bousculades sont déjà bien

réels en temps normal, que seront-ils avec moitié moins de véhicules couplés à l'agacement (compréhensible) des usagers ? Agacement accentué par les tentatives infructueuses de monter dans les quelques voitures qui roulent à l'heure de pointe.

Dans les prisons, où les agents sont déjà en sous-effectifs, il est impossible de travailler

en service réduit au risque de mettre la sécurité de chacun en danger. Dès lors, le service minimum reviendrait à supprimer le droit de grève aux travailleurs, on est loin de la notion de service minimum.

Service maximum

L'année passée, plus de 22 milliards ont été retirés des services publics pour combler le déficit de l'État. Un secteur aussi primordial que les transports ne devrait-il pas être une priorité dans les budgets de l'État ? Les travailleurs des transports publics ne font pas grève parce qu'ils ne veulent pas travailler, ils font grève car, au vu des diminutions budgétaires, il leur devient impossible de rendre un service correct et de garantir la sécurité. Ce sont ces réductions budgétaires qui transforment le service rendu en un service... minimum.

Dans les prisons, le constat est le même. Détenus et prisonniers subissent un

sous-financement structurel. Les effectifs sont insuffisants pour garantir des conditions de travail acceptables et, pour les détenus, des conditions de détention décentes. L'état déplorable d'établissements comme Forest porte atteinte à la dignité des détenus. Aussi, est-ce incompréhensible que ce soient les agents pénitentiaires que l'on priverait de leur droit de grève car ils revendiquent plus d'effectifs et des locaux salubres... Si l'on doit *mesurer le degré d'humanité d'une société à son système carcéral*¹, il est clair que la Belgique fait pâle figure en la matière et attaquer le droit de grève n'y changera rien, bien au contraire.

Grève symbolique ?

La logique qui oppose le droit des usagers à pouvoir se rendre au travail ou celui des détenus à recevoir des visites au droit de grève est une vision dangereuse du droit qui participe à l'individualisation de la société. Une grève qui ne fait pas de vagues, qui ne crée pas d'embarras, ce n'est pas une grève ! Les syndicats en ont conscience : faire grève n'est jamais une décision prise à la légère. Mais, face à un patronat ou une autorité de moins en moins enclins à négocier, la grève reste aujourd'hui l'ultime moyen de pression dont disposent les syndicats pour faire entendre la voix des travailleurs. C'est grâce à elle que nous avons conquis les droits dont nous jouissons aujourd'hui, y compris celui d'avoir accès à des services publics de qualité.

Dès lors, apporter une réponse simpliste, démagogique et irréalisable à la colère des usagers ne témoigne-t-il pas à tout le moins d'un service minimum de cette future coalition de droite ?

Michel Jacobs, Secrétaire fédéral du secteur AMiO

Quel est le cadre actuel en cas de grève dans les prisons ?

Il existe un protocole de dialogue social qui impose aux organisations syndicales de déposer un préavis à J-10 et de privilégier la concertation via des réunions de conciliation avec l'autorité afin d'éviter la grève. Certes, le protocole n'a pas tout résolu mais les organisations syndicales jouent le jeu et respectent la procédure. On ne peut pas en dire autant de l'autorité qui pose des rustines sur des problèmes structurels comme la surpopulation ou le manque d'effectifs. Cependant, le protocole a le mérite d'obliger l'autorité à venir dialoguer.

Comment serait organisé ce service minimum ?

Aujourd'hui, personne n'a de réponse à cette question. Le problème majeur est que pour maintenir la prison en activité, il faut un nombre précis d'agents qu'on ne peut réduire. Aujourd'hui, le cadre est déjà en sous-effectif. Aussi, la mise en place de service réduit pendant la grève est techniquement impossible. Quand on réfléchit bien, le service minimum des prisons reviendrait à supprimer le droit de grève aux équipes maintenues en poste.

Le respect des droits fondamentaux des détenus est-il une raison suffisante pour limiter le droit de grève des agents ?

Beaucoup d'établissements sont dans un tel état que les droits fondamentaux des détenus n'y sont déjà pas respectés. Il faut voir des prisons comme Forest ou Saint-Gilles pour se rendre compte des conditions de détention. Les agents font grève parce que leurs conditions de travail sont inacceptables et cela est intimement lié aux conditions de détentions des détenus. Opposer le droit de grève aux droits des détenus est absurde. Quand il y a 5 détenus dans une cellule de 3, la grève est aussi une lutte pour les droits des détenus. C'est un cercle vicieux : si les conditions de travail des gardiens se dégradent, ce sont par extension les conditions de détention des détenus qui en pâtissent avec le risque de voir les incidents violents augmenter.



Michel Abdissi et Serge Piteljon, Président et Secrétaire général du secteur Cheminots

À votre avis, quel est le but recherché en tentant de mettre sur pied un service minimum à la SNCB ?

Tout d'abord, la complexité que représente une société de Chemin de fer rend impossible la mise en pratique du moindre service minimum. On voit mal comment un nombre réduit de personnel et de machines pourrait permettre d'assurer un service efficace pour les usagers. Cela créera au contraire de nouveaux problèmes de sécurité et des désagréments importants. Il suffit de voir en France l'impact de ce type de mesure lors de la grève en juin dernier : tension entre les usagers prioritaires et les autres, trains surchargés, risques pour la sécurité, etc.

Pourquoi en faire une priorité dès lors ?

Lorsqu'on se penche sur la concrétisation de cette idée, il apparaît clairement que cette mesure ne vise pas à aider les navetteurs, contrairement à ce qui est rabâché sans cesse par les partisans du service minimum. L'objectif principal est plutôt de rendre plus difficile encore l'utilisation du droit de grève par les travailleurs, particulièrement face aux défis existants à la SNCB et aux mauvaises réponses qui y sont apportées.

C'est l'arbre qui cache la forêt ?

Oui, il est devenu évident que depuis plus de 30 ans, au travers de ses nombreuses restructurations, la SNCB est confrontée à beaucoup de problèmes récurrents comme les retards chroniques, les fermetures de gares et de guichets, le matériel mal entretenu, le manque de personnel, etc. Si la SNCB ne proposait pas un service minimum, la sanction serait une diminution des subsides accordés. Voilà qui est paradoxal car cela ne ferait qu'aggraver ces problèmes récurrents.

Vous exigez au contraire un service maximum ?

Bien entendu ! Il est bien sûr compréhensible que chacun souhaite arriver à l'heure à son travail ou à son domicile et les cheminots y contribuent chaque jour par leur travail. Mais pour que ce travail puisse s'exercer au mieux, il faut faire pression sur la SNCB et sur l'autorité fédérale pour que ceux-ci prennent réellement en compte les usagers et les travailleurs et qu'ils mettent enfin à disposition des moyens suffisants pour relever les défis en matière de mobilité. Seul un dialogue social de qualité et constructif est susceptible d'éviter des actions de grève, mais pour cela il doit exister une véritable volonté managériale en ce sens.

Exemple par l'absurde : la RTBF

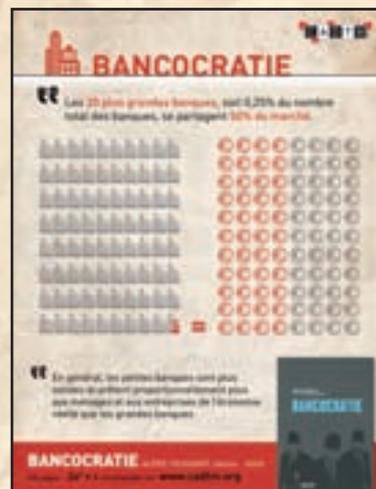
En mettant en place la norme minimale de programme à diffuser sur les antennes de la RTBF, le décret de 1999 prévoit explicitement le maintien d'une information régionale de 5 minutes consacrée au journal régional « Régions Soir ». Cette émission a été depuis longtemps supprimée pour des raisons d'économies. La mise en œuvre d'un service minimum à la RTBF impliquerait donc la réapparition de « Régions Soir »...

1. Pour reprendre la formule célèbre d'Albert Camus.

BANCOCRATIE

Vous ne savez pas très bien ce qu'est une agence de notation ou bien la FED et vous êtes plein d'incertitudes sur ce que fait la BCE ? Bancocratie est pour vous !

Bancocratie, c'est le nouveau livre d'Éric Toussaint, publié par le CADTM aux Éditions Aden, en collaboration avec la CGSP wallonne.



Bancocratie, le gouvernement des banques

Bertold Brecht posait déjà la question, dans *L'Opéra de quat'sous* : « *Qui est le plus grand criminel : celui qui vole une banque ou celui qui en fonde une ?* »

Lors de la crise de 2007-2008, la finance fut désignée de toute part comme l'ennemi à abattre. Les bonus, les paradis fiscaux, la spéculation furent considérés comme les maux de la société. Ce qu'Éric Toussaint nous montre dans cet ouvrage, c'est que derrière ces concepts obscurs se cachent des acteurs concrets, en particulier les grandes institutions financières, banques en tête.

Il est indispensable de socialiser le secteur bancaire car il doit être soumis aux règles d'un service public et les revenus que son activité génère doivent être utilisés pour le bien commun

Il dévoile ainsi les responsabilités de ces banques qui sont à l'origine de la plus grave crise économique depuis 1929. À travers une perspective historique, il passe en revue les mécanismes créés par le monde bancaire, avec l'aval de nombreux gouvernements, qui ont été à l'origine de profits considérables. L'auteur dénonce également les agissements coupables des grandes banques qui, de par leur importance dans l'économie, ont bénéficié d'une quasi impunité dans de nombreux domaines (spéculation à l'origine de crises, blanchiment d'argent, organisation de l'évasion fiscale, etc.).

L'épée de Damoclès

Par ailleurs, le livre contient de nombreuses alertes quant aux multiples risques de nouvelles débâcles dans les années à venir, lesquelles approfondiront à coup sûr la crise actuelle. À la lecture de l'ouvrage, il apparaît qu'un tel scénario a toutes les chances de se réaliser puisque dans leur gestion de la crise, les gouvernements et les banques centrales, loin d'avoir muselé le secteur financier, ont accru sa puissance, notamment à travers les politiques de faibles taux d'intérêt et de sauvetages bancaires.

Si ce livre, aussi complet qu'accessible, sera utile pour tout un chacun, il intéressera particulièrement tous ceux et celles

désireux de mettre un terme à la toute-puissance des banques. Comme Éric Toussaint aime à le souligner, « *à l'heure où les banques toutes puissantes dictent l'agenda des politiques économiques, il est bon de rappeler que le métier de la banque est trop essentiel à l'économie pour être laissé entre les mains du secteur privé !* »

L'État a vocation à gérer les services financiers

Et c'est précisément pour cette raison centrale, urgente et fondamentale, que la CGSP wallonne s'est jointe à l'aventure et a soutenu la publication de l'ouvrage. Car pour passer enfin de la bancocratie à une véritable démocratie, il est indispensable « *de socialiser le secteur bancaire (ce qui implique son expropriation) et de le placer sous contrôle citoyen (des salariés des banques, des clients, des associations et des représentants des acteurs publics locaux), car il doit être soumis aux règles d'un service public et les revenus que son activité génère doivent être utilisés pour le bien commun* ».



Bancocratie, d'Éric Toussaint, aux Éditions Aden, 455 pages, 24 €. Avec le soutien de la CGSP wallonne.

Disponible en librairie ou sur commande via www.cadtm.org

La réforme et le changement

Depuis toujours, le progrès de l'humanité a consisté à diminuer la peine des hommes au travail : réduction progressive du temps de travail, droit au repos, meilleur accès aux soins, etc.

Or, voici que le recul de l'âge de la pension et la nécessité de moins bien se soigner, entre autres, sont présentés comme un progrès. Par quel tour de prestidigitacion, cette prouesse est-elle possible ?

Par l'inversion de sens ! Celle-ci consiste, comme son nom l'indique, à inverser le sens ordinaire des termes utilisés en donnant ainsi à un mot le sens de son antonyme. Et le discours néolibéral procède volontiers, pour ses principaux mots clés, à une telle inversion. Afin d'illustrer ce processus, deux exemples flagrants sautent aux yeux et aux oreilles : la réforme et le changement.

La réforme, prélude aux sacrifices

La novlangue néolibérale a littéralement réussi à coloniser le terme « réforme », faisant passer la restauration conservatrice en cours pour une réforme tellement inéluctable que personne ne peut s'y opposer. À tel point que tout quadragénaire vivant en Europe occidentale ignore que ce mot avait par le passé une connotation positive (comme en atteste *Le Robert* qui définit notamment le verbe comme ayant pour but de changer en mieux, de ramener à une forme meilleure).

Nous sommes ici confrontés à un véritable « word-jacking »¹. Par ailleurs, l'évocation des réformes s'accompagne toujours d'une ribambelle d'adjectifs qualificatifs :

les réformes sont, dans leur bouche, toujours *nécessaires, inéluctables, indispensables, essentielles, urgentes, fatales* voire *vitales* et *inévitables*.

Ainsi, la coalition des patrons, des riches et des menteurs en gestation n'a de cesse de seriner cette litanie, qu'il s'agisse de la réforme des pensions, de l'accès aux soins de santé ou d'autres conquêtes sociales à détruire.

Par ce procédé, il s'agit en fait de maquiller une régression sociale en un progrès. Il est par ailleurs intéressant de constater que le discours de la réforme est un discours pauvre et répétitif : il s'agit de prêcher la réforme (urgente, fatale, nécessaire...) et cette accumulation d'adjectifs vise à couper court à tout débat.

Ce discours n'est pas fait pour convaincre mais pour imposer et en imposer ; il n'est pas argumentatif mais performatif (il souhaite faire advenir ce qu'il annonce) et il se nourrit et se construit d'évidences qu'il voudrait tellement indiscutables (les réformes nécessaires et les efforts, voire les sacrifices à consentir) « *qu'il s'exonère lui-même de l'argumentation et surtout de l'analyse des causes ou des alternatives* »².

C'est ainsi que cette langue dévastée constitue un obstacle à la reconquête de l'imaginaire. En effet, « *les convictions et les habitudes de pensée sont nourries par la langue comme terreau. Les gens s'y accrochent sans en avoir conscience et ces habitudes de langage les séduisent et les induisent en erreur* »³, Ainsi, la réalité impose la réforme et celle-ci devient une injonction en soi.

Pas de réformes sans experts

Par ailleurs, il est intéressant de constater que la ou les réformes sont toujours complexes et exigées par des experts (pensons à la réforme imminente des pensions qui repose sur un rapport de comité d'experts). Cette béquille des experts en soutien aux réformes vise à se passer de l'avis du peuple et présente en outre *l'avantage* de techniciser des

décisions idéologiques, voire politiques.

En effet, derrière des décisions présentées comme techniques, rationnelles et incontournables se cachent en réalité des choix

politiques, idéologiques et économiques qui ne s'assument pas et pour lesquels chaque fois une alternative est possible.

Le discours de la réforme est un discours pauvre et répétitif : il s'agit en fait de maquiller une régression sociale en un progrès

Le changement, forme incantatoire de la régression

Concernant le changement, son usage fréquent en campagne électorale (*le changement, c'est maintenant, a change you can believe in* sans oublier de *kracht van verandering*), force est de constater que, souvent, il reste incantatoire et que lorsqu'il est joint aux suspects habituels du néolibéralisme (la réforme, la modernité...), il devient vite synonyme de régression.

L'inversion de sens induit donc aussi une inversion de modèle et un changement de perspective. Si, naguère, la politique visait à transformer le monde pour l'améliorer, il s'agit, avec la réforme, de transformer la société pour adapter le monde à leur seul profit.

1. Vol de mot ou larcin lexical.

2. Chantal Dricot, « *Censure et démocratie* », www.cesep.be/ANALYSES/ENJEUX/2010/censure_demo.html.

3. Victor Klemperer, LTI, Carnets d'un philologue, Paris, Pocket, « *Agora* », 1996, p. 24.

REFORME



Motion sur la politique régionale au congrès statutaire de l'IRB-FGTB

À Bruxelles, la législature régionale 2014-2019 ouvre de nouvelles perspectives syndicales pour la FGTB et la CGSP. La majorité régionale mise en place en juillet dernier a pris une série d'engagements pour faire face aux défis du développement régional, tels que l'explosion démographique et la dualisation socio-économique.



Le contexte général reste préoccupant à bien des égards :

- sur le plan social, par la persistance d'un chômage massif, aggravée par une précarité croissante des conditions de travail et par de fortes discriminations, touchant particulièrement les femmes et les jeunes issus de l'immigration ouvrière ;
- sur le plan économique à cause d'une croissance en berne ;
- sur le plan budgétaire, avec l'imposition par l'Europe de mesures d'austérité drastiques qui pourraient priver la Région des bienfaits du refinancement acquis dans le cadre de la 6^e réforme de l'État ;
- sur les plans politique et institutionnel, en raison des chantiers titanesques de cette 6^e réforme qui s'ouvrent sur de nombreuses inconnues et sur une réelle insécurité juridique et sociale quant à la continuité de certains droits sociaux, telles les allocations familiales.

La FGTB Bruxelles souligne la résolution du nouveau gouvernement régional de faire reposer sa politique sur une concertation sociale forte entre représentants des travailleurs et employeurs bruxellois. Elle répondra à l'invitation du gouvernement de réunir dès la rentrée un sommet social extraordinaire avec l'ambition de conclure de nouveaux accords dans la poursuite et l'amplification du pacte de croissance urbaine durable.

Le gouvernement et les interlocuteurs sociaux doivent œuvrer ensemble au

redéploiement du système éducatif et de formation bruxellois afin qu'il puisse répondre mieux aux défis de la dualisation sociale. En outre, ils doivent saisir les opportunités de la 6^e réforme de l'État et des transferts de compétences en matière de santé publique intégrée dont la gestion paritaire devrait préserver l'arrimage dans la sécurité sociale de ces matières qui restent du ressort fédéral.

L'ambition régionale de mettre en œuvre la « garantie jeunes », lancée sous la législature précédente, constitue une opportunité de sortir des travers de « l'État social actif » et de créer un véritable droit à l'emploi pour les jeunes. La réussite de ce formidable challenge n'est envisageable que moyennant la mobilisation des entreprises et des secteurs professionnels, ainsi qu'un renforcement de l'encadrement syndical des dispositifs d'emploi et de formation en entreprise.

Quant au plan régional de développement durable, il devrait pouvoir se concrétiser par d'importants investissements : développement des transports en commun, création de nouveaux quartiers de travail et d'habitation, revitalisation de la zone du canal, etc.

Relevons la volonté politique de soutenir et de renforcer l'emploi dans la fonction publique, bien en phase avec notre vision d'un État social de service public.

En réalité, la véritable inconnue réside dans les perspectives budgétaires de

notre Région et dans la capacité du nouveau gouvernement de mener à terme la réforme de l'État. L'épreuve de vérité résidera dans l'élaboration des budgets 2015 et suivants !

Une importante réforme fiscale est annoncée pour 2017, qui devrait rencontrer la revendication de la FGTB d'un rééquilibrage des impôts, au travers d'un allègement de la fiscalité pesant sur le travail de ceux et celles qui vivent à Bruxelles et d'une plus grande mise à contribution des multipropriétaires et des spéculateurs immobiliers. La réalisation d'une telle équité fiscale à l'échelle régionale nécessite d'éviter la concurrence fiscale entre régions et de privilégier la coopération interrégionale.

La FGTB de Bruxelles est particulièrement préoccupée par ces perspectives de blocage du fédéralisme d'union. Elle en appelle à la solidarité des travailleurs bruxellois, flamands et wallons, au travers de la FGTB dont l'unité est la force, et de la mise en place d'un véritable dialogue social interfédéral et interrégional.

Philippe Van Muylder
Secrétaire général de la FGTB Bruxelles

Jean-Pierre Knaepenbergh
Président de la FGTB Bruxelles
et Secrétaire général de l'IRB-CGSP



www.cgsp-acod-bru.be

La libéralisation du marché électrique est une catastrophe innommable et gigantesque

Heurtés par les propos inconsidérés des uns et des autres et plus particulièrement par les politiques, deux anciens secrétaires nationaux du secteur du Gaz et de l'Électricité crient la vérité.

20 ans de liberté octroyée aux entreprises du secteur ont pour conséquences directes un non-investissement dans les outils de production électrique, d'alimentation du grand réseau (Elia) et de la distribution par Ores Sibelga... ont entraîné le vieillissement des outils, l'amortissement de ces derniers générant la raréfaction de l'électricité en Belgique par notamment l'arrêt de trois réacteurs nucléaires.

Il y a 20 ans, les hommes politiques au pouvoir promettaient une diminution du prix du KW alors qu'aujourd'hui on constate une augmentation de son prix.

Cet énoncé fallacieux avait été également utilisé par Electrabel Tractebel pour justifier auprès des décideurs une diminution, convenue avec la FEG-CSC et la CGSLB, des coûts salariaux de l'ordre de 40 à 50 % pour les nouveaux agents du secteur devenus à ce jour majoritaires dans les entreprises du secteur.

Les opérateurs électriques d'avant la libéralisation et d'après sont toujours les mêmes et sont devenus français par Suez. Comme il fallait s'y attendre, ce fut la fuite des capitaux en France et donc la disparition des moyens financiers pour renforcer la capacité électrique.

Les gesticulations des hommes politiques belges sont un écran de fumée auprès de la population belge.

Outre les conséquences sur notre population, cette situation « libératrice » est négative pour les travailleurs du secteur G/E : importante augmentation de la productivité, diminution du « bon emploi », augmentation du stress et du burn-out, utilisation maximale des entreprises extérieures, la diminution des rémunérations (de 40 à 50 %), démission des agents etc. etc. Les conséquences de la situation sociale de la libéralisation seront répercutées sur l'utilisateur-consommateur qui n'est pas rassuré même si l'on affirme que le black-out est « maîtrisé » puisqu'on prévoit des coupures qui sont à nos yeux des black-out individuels.

En fait, on culpabilise les consommateurs en leur faisant croire que c'est leur comportement qui réglera la pénurie d'électricité.

En fait bien sûr, si tout le monde débranche ses appareils électriques, il n'y aura ni coupures ni black-out.

Quelle serait l'attitude du Gouvernement si les coupures étaient générées par des mouvements sociaux ?

À coup sûr, ce serait considéré comme de l'incivisme ; les hommes politiques viennent de générer le black-out par leur immobilisme coupable.

La gestion des coupures va engendrer du stress supplémentaire pour les travailleurs du secteur (les manœuvres sur le secteur sont périlleuses) ainsi que pour les consommateurs puisque le matériel électrique n'est pas conçu pour cette situation aléatoire.

Nous sommes très inquiets pour la sûreté et la santé des malades.

On nous promet qu'ils ne seront pas affectés puisque les hôpitaux sont accouplés à des groupes électrogènes. Néanmoins, nous connaissons leur vétusté et le temps réduit de fonctionnement.

Tout ce qui précède avait été dénoncé par Gazelco et la CNE aux responsables politiques au plus haut niveau ; ces démarches furent balayées d'un revers de la main et on voit aujourd'hui ce qu'il en est.

Avant la libéralisation de l'électricité, il existait une instance créée par le législateur qui se nommait « Le Comité de contrôle du secteur, du Gaz et de l'Électricité » : il était composé de toutes les forces vives du pays.

Sa fonction consistait à contrôler les prix, à accepter ou non l'augmentation du prix ainsi que de décider ou non des investissements à effectuer soit en production ou en transport et en distribution.

La libéralisation du secteur n'a rien apporté aux travailleurs et aux consommateurs, que du contraire.

Aussi, nous sommes certains que la réinstallation du Comité de contrôle serait le seul moyen pour assurer à l'ensemble de l'économie les outils suffisants à son bon fonctionnement et de relancer en cela le marché et donc l'emploi.

*J.-M. Piersotte (ancien secrétaire national industrie CNE)
J.-C. Galler (ancien secrétaire national Gazelco-CGSP/FGTB)*

Rappelez-vous...

Rappelez-vous, au printemps nous vous mettions en garde sur le retour de la « bête ».

C'est fait elle est de retour et est entrée dans la cité. Elle a trouvé des partenaires et mène actuellement des négociations en toute discrétion dans le seul but de pouvoir répandre son fiel.

Bien que pratiquant l'obscurantisme, des bribes de son plan apparaissent en pleine lumière.

Voici une synthèse de ce catalogue des horreurs.

Avant toute chose, définition du cadre budgétaire qui devra être stricte afin de tendre vers l'équilibre. Cela implique de trouver 17,3 milliards et donc la mise en place de nouvelles mesures « ambitieuses ».

Concrètement cela se traduira par la continuité de la période d'austérité tant pour les travailleurs que pour les allocataires sociaux.

Pouvoir d'achat :

Réforme de la loi de 1996 (loi sur l'emploi et la compétitivité).

Entrave à la liberté de négociation et maintien d'une politique stricte de modération salariale.

Possibilité d'un ou plusieurs sauts d'index.

Fiscalité :

Passage de la TVA de 21 % à 22 %.

Suppression des taux réduits sur les biens de première nécessité (produits alimentaires, pharmaceutiques ...).

Neutralisation du mécanisme d'indexation automatique.

Extension de l'exonération vers les revenus des actions et obligations.

Refonte du barème d'imposition.

Maintien des intérêts notionnels ou refonte pour baisser le taux de l'impôt des sociétés.

Réduction du « coût du travail » :

Réduction des cotisations patronales de sécurité sociale de 32,25 % à 25 %.

Cette mesure aura pour effet de déshabiller, encore un peu plus, le financement de la sécurité sociale et donc le financement des soins de santé, des pensions...

Mais cette réduction représente surtout et avant tout un cadeau de 2 milliards supplémentaires aux entreprises.

Services publics :

Instauration du service minimum.

Adaptation du système des pensions publiques.

Cession des parts de l'État dans les entreprises publiques.
Recrutement de volontaires dans les services de police (non rémunérés).

Sécurité sociale :

Limitation de la norme de croissance des soins de santé à 1,5 % au lieu de 3 %.

Travailler plus longtemps afin de maintenir éventuellement le niveau des pensions.

Remise en question des périodes assimilées.

Suppression d'une période de chômage.

Prolongation du stage d'insertion.

Suppression du supplément pour les chômeurs âgés.

Passage de l'âge du chômeur avec complément de l'entreprise (prépension) de 55 ans à 60 ans en cas de restructuration et à 62 ans dans les cas ordinaires.

Flexibilité/droit du travail :

Annualisation du temps de travail.

Renforcement de la flexibilité.

Mise en place d'un compte épargne temps (les travailleurs devraient eux-mêmes épargner des jours de congé ou de repos suite à des heures supplémentaires).

Attaque contre les organisations syndicales :

Remise en cause du droit de grève (dans le cadre d'une mise en place d'un service minimum).

Versement des allocations de chômage par l'ONEM.

Fiscalisation des primes syndicales.

Fiscalisation de l'indemnité de grève.

Il est un fait qu'à la lecture de ce catalogue, le doute n'a pas de place, c'est une véritable déclaration de guerre que la coalition en formation nous adresse.

Les largesses octroyées aux nantis et aux patrons seront prélevées sans aucun scrupule dans la poche des travailleurs et des allocataires sociaux.

Nous sommes aujourd'hui face à une attaque de grande ampleur d'une politique néolibérale qui aura de lourdes répercussions sur l'organisation syndicale en attaquant de front nos membres, notre mission et notre capacité d'action.

Plus que jamais nous devons sensibiliser et mobiliser nos membres.

Celui qui se bat peut perdre mais celui qui ne se bat pas a déjà perdu.

Le secrétariat fédéral

Le sur le nucléaire et les conséquences de la non politique énergétique belge

Rappel

Le parc de production belge est composé de deux sites principaux, l'un dans le Nord du pays à Doel et l'autre dans le Sud à Tihange.

Le site de Doel comprend quatre réacteurs, Doel 1 (433 Mw) fermeture programmée au début 2015, Doel 2 (433 Mw) fermeture programmée en octobre 2015, Doel 3 (1006 Mw) fermeture programmée en 2022, Doel 4 (1047 Mw) fermeture programmée en 2025.

Le site de Tihange comprend lui trois réacteurs, Tihange 1 (962 Mw) fermeture initialement programmée en 2015 puis prolongation jusqu'en 2025, Tihange 2 (1008 Mw) fermeture programmée en 2023, Tihange 3 (1054 Mw) fermeture programmée en 2025.

Sur chaque site, il y a environ 1 000 agents statutaires, plus 600 sous-traitants en permanence et ce en fonctionnement normal. Pendant les arrêts de tranche pour révision, il y a un millier de sous-traitants supplémentaires. Cela procure de l'emploi ainsi qu'une activité économique importante, sans oublier les revenus pour les communes avoisinantes.

En 2003, sous la pression des écolos, le Parlement vote une loi prévoyant la fermeture progressive des réacteurs nucléaires entre 2015 et 2025.

En 2012, le gouvernement a décidé, notamment, de prolonger de 10 ans la centrale de Tihange 1. Il supprime par contre l'article 9 de la loi de 2003 qui envisageait une possible prolongation si la sécurité d'approvisionnement du pays est menacée (chercher l'erreur !!!).

En 2012, à Doel 3 et à Tihange 2, suite à un contrôle, des défauts de fabrication (défauts dus à l'hydrogène DDH) ont été découverts dans la cuve des deux réacteurs. Ces cuves ont été construites par un consortium hollandais qui est depuis tombé en faillite. Ce constructeur a livré 22 cuves dans le monde dont 10 en Europe. (Quid des autres cuves ???)

Les réacteurs de Doel 3 et de Tihange 2 ont été mis à l'arrêt en 2012 en attendant le résultat d'analyses approfondies. Ces résultats ont été communiqués à l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN), qui après analyses par des experts, a autorisé le démarrage des réacteurs en juin 2013. Lors du redémarrage des réacteurs, l'AFCN a exigé un pro-

gramme de tests supplémentaires pour évaluer dans la durée le comportement des cuves.

Situation actuelle

Sur l'ensemble des tests réalisés, l'un d'entre eux ne donne pas de résultats conformes aux attentes des experts. Les deux réacteurs sont donc mis à l'arrêt en mars 2014 en attendant les résultats définitifs disponibles à l'automne 2014.

Début août 2014, un acte de malveillance aurait été commis dans la partie non-nucléaire de la centrale de Doel 4, ce qui a endommagé très gravement la turbine. Le réacteur nucléaire s'est arrêté automatiquement. La réparation et le redémarrage de Doel 4 ne sont pas prévus avant décembre 2014.

La fermeture et la mise sous cocon des centrales classiques TGV, non rentable, car elles ne démarrent qu'en dernier lieu, aggravent le problème de l'important déficit de production en Belgique. Ces fermetures ont déjà entraîné la perte de plus de 450 emplois directs. De plus elles palliaient au manque de vent ou de soleil inhérent aux énergies renouvelables.

Risque de black-out

Avec un déficit de plus de 3000 Mw, la situation énergétique du pays est très grave.

Depuis la loi de 2003, aucun plan stratégique n'a été élaboré. Et cela par l'incompétence flagrante du Secrétariat à l'énergie et de Melchior Watelet plus particulièrement ces dernières années, aucune politique d'investissement n'a été mise en place pendant 10 ans. Une simple réserve stratégique de 850 Mw a été demandée, c'est ridicule vu l'insuffisance de cette réserve. L'importation d'électricité nucléaire de France ou/et d'électricité produite à base de charbon des Pays-Bas a ses limites, a un coût important et ne résout en rien la problématique des investissements et de l'emploi dans le pays. De plus si l'hiver est froid en Belgique, il fera froid aux frontières françaises et hollandaises.

Pour pallier à cette carence, sur demande des politiques, Elia a mis en place un plan de délestage afin de couper l'alimentation électrique dans certaines zones. Ce plan est déjà décrié car il a des relents communautaires, 72 % de délestage en Wallonie !! (aux dernières nouvelles on le modifierait, mais quand ?).

Un délestage signifie, par exemple, plus de signalisation, plus d'ascenseur, plus d'alarme, plus de traite pour le bétail, etc. avec toutes les conséquences économiques et surtout humaines, que cela représente.

En quelques années, à cause de sa non politique énergétique, en suivant aveuglément les pires politiques ultralibérales, en croyant que la libéralisation du marché électrique allait régler l'approvisionnement, provoquer une diminution des prix, la Belgique, un pays riche d'Europe va réussir à devenir un pays sous-développé électriquement parlant. On retourne 100 ans en arrière !

Transition énergétique

Qui a déjà payé ? Qui va payer ?

Gazelco, d'un point de vue écologique, est certainement pour les énergies renouvelables, même si elles créent très peu d'emploi localement, contrairement à ce que certains bobos idéologues affirment.

Ce qui est absurde, c'est le soutien aveugle et linéaire à ce type d'énergie, éolien terrestre et maritime, panneaux solaires, etc. Cela va induire un subsidie aux productions de base afin d'assurer leur rentabilité. Une double subsidiation donc !!

En effet si les frais de transport et de distribution ont fortement augmenté, c'est à cause des diverses cotisations vertes, énergie etc.

Paradoxalement, c'est l'ouvrier, le chômeur, le pensionné, bref les petits revenus qui payent à travers un prix global d'électricité élevé, l'installation des panneaux photovoltaïques chez les personnes très aisées.

L'Allemagne en 2011, a décidé un programme de fermeture de ses centrales nucléaires et décidé d'arrêter immédiate-

ment 8 unités. Elle a du relancer et construire des centrales au charbon et au lignite. L'augmentation du taux de CO2 a été immédiate.

La transition énergétique allemande, va coûter 1 000 milliard d'€ jusqu'en 2040. (Autant que l'intégration de l'Allemagne de l'est).

Ce prix sera payé par les ménages et les PME, les grosses entreprises sont dispensées des cotisations énergétiques afin de garantir leur compétitivité.

C'est cela que l'on veut en Belgique ?

Norme énergétique

S'inspirant peut-être de l'Allemagne, la coalition Kamikaze Suédoise envisage d'abaisser la cotisation fédérale sur l'énergie pour les grandes entreprises au détriment des tarifs sociaux, donc des plus démunis !

Pour Gazelco, comme nous le revendiquons depuis des années, il faut revenir à une régularisation de la production, du transport, de la distribution du gaz et de l'électricité.

Il faut prévoir un plan d'équipement contraignant afin de garantir les investissements et d'optimiser l'emploi direct et indirect belge.

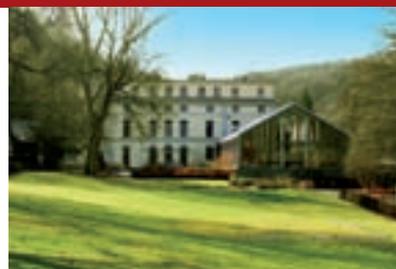
L'énergie électrique et gazière, tout comme l'eau et prochainement peut-être l'air, ne sont pas des biens comme les autres, protégeons-les en les régulant !!

Gazelco un syndicat fédéral de combat.

Jean-Marc Piroton



30% de réduction
pour les affiliés CGSP
sur la nuitée sur base du prix affiché



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

BARÈME NATIONAL DES EMPLOYÉS DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ

BARÈME ANCIENS STATUTS

| | | ANCIENNETÉ - ANCIENNETEIT | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|----------|------------------|---------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| | | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 12 | 14 | 16 | 18 | 20 | 22 | 24 | 26 | 28 | 30 | 32 |
| 1.647,67 | 09/2014 | 1.003 | 104 | 108 | 112 | 116 | 120 | 123 | 126 | 129 | 132 | 135 | 138 | 141 | 144 | 147 | 150 | 152 | 154 | 156 | 158 | 160 | 162 |
| CLASSE | TENSION SPANNING | 100 | 104 | 108 | 112 | 116 | 120 | 123 | 126 | 129 | 132 | 135 | 138 | 141 | 144 | 147 | 150 | 152 | 154 | 156 | 158 | 160 | 162 |
| 1 | 210 | 3.470,49 | 3.609,31 | 3.748,13 | 3.886,95 | 4.025,76 | 4.164,59 | 4.288,70 | 4.372,81 | 4.476,93 | 4.581,04 | 4.685,15 | 4.789,27 | 4.893,39 | 4.997,50 | 5.101,62 | 5.205,73 | 5.275,14 | 5.344,55 | 5.413,96 | 5.483,37 | 5.552,78 | 5.622,19 |
| 2 | 197 | 3.255,65 | 3.385,88 | 3.516,10 | 3.646,33 | 3.776,56 | 3.906,78 | 4.004,45 | 4.102,12 | 4.199,78 | 4.297,45 | 4.395,13 | 4.492,80 | 4.590,46 | 4.688,13 | 4.785,80 | 4.883,47 | 4.949,58 | 5.013,70 | 5.078,81 | 5.143,93 | 5.209,04 | 5.274,15 |
| 3 | 185 | 3.057,33 | 3.179,63 | 3.301,92 | 3.424,21 | 3.546,51 | 3.668,80 | 3.760,52 | 3.852,24 | 3.943,96 | 4.035,68 | 4.127,41 | 4.219,12 | 4.310,84 | 4.402,56 | 4.494,28 | 4.586,00 | 4.647,15 | 4.708,29 | 4.769,45 | 4.830,59 | 4.891,73 | 4.952,88 |
| 4 | 174 | 2.875,55 | 2.990,56 | 3.105,59 | 3.220,61 | 3.335,64 | 3.450,65 | 3.536,92 | 3.623,19 | 3.709,46 | 3.795,72 | 3.881,99 | 3.968,26 | 4.054,52 | 4.140,79 | 4.227,05 | 4.313,32 | 4.370,83 | 4.428,35 | 4.485,86 | 4.543,36 | 4.600,87 | 4.658,38 |
| 5 | 164 | 2.710,29 | 2.818,70 | 2.927,11 | 3.035,52 | 3.143,93 | 3.252,34 | 3.333,65 | 3.414,96 | 3.496,27 | 3.577,58 | 3.658,88 | 3.740,20 | 3.821,50 | 3.902,81 | 3.984,12 | 4.065,43 | 4.119,63 | 4.173,84 | 4.228,05 | 4.282,25 | 4.336,46 | 4.390,66 |
| 6 | 156 | 2.576,08 | 2.681,20 | 2.784,32 | 2.887,45 | 2.990,56 | 3.093,69 | 3.171,03 | 3.248,38 | 3.325,72 | 3.403,06 | 3.480,40 | 3.557,74 | 3.635,08 | 3.712,43 | 3.789,78 | 3.867,12 | 3.918,68 | 3.970,24 | 4.021,80 | 4.073,36 | 4.124,92 | 4.176,48 |
| 7 | 150 | 2.478,92 | 2.578,08 | 2.677,24 | 2.776,39 | 2.875,55 | 2.974,71 | 3.049,07 | 3.123,44 | 3.197,80 | 3.272,18 | 3.346,54 | 3.420,91 | 3.495,27 | 3.569,65 | 3.644,01 | 3.718,38 | 3.767,96 | 3.817,54 | 3.867,12 | 3.916,69 | 3.966,27 | 4.015,85 |
| 8 | 145 | 2.396,29 | 2.492,14 | 2.587,99 | 2.683,85 | 2.779,69 | 2.875,55 | 2.947,44 | 3.019,32 | 3.091,22 | 3.163,10 | 3.234,99 | 3.306,88 | 3.378,77 | 3.450,65 | 3.522,55 | 3.594,43 | 3.642,35 | 3.690,29 | 3.738,21 | 3.786,13 | 3.834,06 | 3.881,99 |
| 9 | 140 | 2.313,66 | 2.406,21 | 2.498,75 | 2.591,30 | 2.683,85 | 2.776,39 | 2.845,80 | 2.915,21 | 2.984,62 | 3.054,02 | 3.123,44 | 3.192,85 | 3.262,26 | 3.331,67 | 3.401,07 | 3.470,49 | 3.516,76 | 3.563,04 | 3.609,31 | 3.655,58 | 3.701,85 | 3.748,13 |
| 10 | 135 | 2.231,02 | 2.320,27 | 2.409,51 | 2.498,75 | 2.587,99 | 2.677,24 | 2.744,17 | 2.811,10 | 2.878,03 | 2.944,96 | 3.011,89 | 3.078,82 | 3.145,75 | 3.212,68 | 3.279,61 | 3.346,54 | 3.391,16 | 3.435,79 | 3.480,40 | 3.525,02 | 3.569,65 | 3.614,26 |
| 11 | 130 | 2.148,40 | 2.234,33 | 2.320,27 | 2.406,21 | 2.492,14 | 2.578,08 | 2.642,52 | 2.706,98 | 2.771,43 | 2.835,88 | 2.900,33 | 2.964,79 | 3.029,24 | 3.093,69 | 3.158,15 | 3.222,60 | 3.265,57 | 3.308,54 | 3.351,49 | 3.394,46 | 3.437,43 | 3.480,40 |
| 12 | 125 | 2.065,77 | 2.148,40 | 2.231,02 | 2.313,66 | 2.396,29 | 2.478,92 | 2.540,89 | 2.602,87 | 2.664,84 | 2.726,82 | 2.788,78 | 2.850,76 | 2.912,73 | 2.974,71 | 3.036,67 | 3.098,65 | 3.139,96 | 3.181,28 | 3.222,60 | 3.263,91 | 3.305,23 | 3.346,54 |
| 13 | 120 | 1.963,13 | 2.062,46 | 2.141,79 | 2.221,11 | 2.300,44 | 2.379,76 | 2.439,26 | 2.498,75 | 2.558,24 | 2.617,74 | 2.677,24 | 2.736,73 | 2.796,22 | 2.855,71 | 2.915,21 | 2.974,71 | 3.014,37 | 3.054,02 | 3.093,69 | 3.133,35 | 3.173,02 | 3.212,68 |
| 14 | 115 | 1.900,50 | 1.976,52 | 2.052,55 | 2.128,57 | 2.204,58 | 2.280,60 | 2.337,82 | 2.394,63 | 2.451,65 | 2.508,66 | 2.565,68 | 2.622,69 | 2.679,72 | 2.736,73 | 2.793,75 | 2.850,76 | 2.888,77 | 2.926,77 | 2.964,79 | 3.002,80 | 3.040,81 | 3.078,82 |
| KLASSE | 100 | 1.652,61 | 1.718,72 | 1.784,82 | 1.850,93 | 1.917,03 | 1.983,13 | 2.032,71 | 2.082,29 | 2.131,87 | 2.181,44 | 2.231,02 | 2.280,60 | 2.330,18 | 2.379,76 | 2.429,34 | 2.478,92 | 2.511,97 | 2.545,02 | 2.578,08 | 2.611,13 | 2.644,18 | 2.677,24 |

SALAIRES INDEXES (indice quadriestrial santé lissé) Montants en euro
 GEINDEXEERDE LONEN (viermaandelijks gezondheidsindex) Bedragen in euro

du forfait d'index ancien: 142,18

de vroegere indexforfait: 142,18

BARÈME MINIMUM SECTORIEL AGENTS N.C.T. CP326

(Non applicable pour EBL - LABORELEC)

| INDEX | KLASSE - CLASSE | | | | | | | | | | | | | | | | 1822,87 | | | |
|-------|-----------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|--------|--------|
| | 14 - 13 | 12 - 11 | | 10 | | 9 | | 8 | | 7 | | 6 - 5 | | 4 - 3 | | 2 - 1 | | | | |
| Anc | HA1 | HA2 | HB1 | HB2 | G1 | G2 | F1 | F2 | E1 | E2 | D1 | D2 | C1 | C2 | B1 | B2 | A1 | A2 | NORM | NORM+ |
| 40 | 2285,43 | 2742,52 | 2331,14 | 2797,37 | 2424,85 | 2909,82 | 2572,76 | 3087,31 | 2749,25 | 3299,10 | 2960,94 | 3553,13 | 3204,03 | 3844,84 | 3499,44 | 4199,33 | 3870,73 | 4644,88 | 100,00 | 120,00 |
| 39 | 2285,43 | 2742,52 | 2331,14 | 2797,37 | 2424,85 | 2909,82 | 2572,76 | 3087,31 | 2749,25 | 3299,10 | 2960,94 | 3553,13 | 3204,03 | 3844,84 | 3499,44 | 4199,33 | 3870,73 | 4644,88 | 100,00 | 120,00 |
| 38 | 2285,43 | 2742,52 | 2331,14 | 2797,37 | 2424,85 | 2909,82 | 2572,76 | 3087,31 | 2749,25 | 3299,10 | 2960,94 | 3553,13 | 3204,03 | 3844,84 | 3499,44 | 4199,33 | 3870,73 | 4644,88 | 100,00 | 120,00 |
| 37 | 2285,43 | 2742,52 | 2331,14 | 2797,37 | 2424,85 | 2909,82 | 2572,76 | 3087,31 | 2749,25 | 3299,10 | 2960,94 | 3553,13 | 3204,03 | 3844,84 | 3499,44 | 4199,33 | 3870,73 | 4644,88 | 100,00 | 120,00 |
| 36 | 2285,43 | 2742,52 | 2331,14 | 2797,37 | 2424,85 | 2909,82 | 2572,76 | 3087,31 | 2749,25 | 3299,10 | 2960,94 | 3553,13 | 3204,03 | 3844,84 | 3499,44 | 4199,33 | 3870,73 | 4644,88 | 100,00 | 120,00 |
| 35 | 2285,43 | 2741,90 | 2331,14 | 2796,77 | 2424,85 | 2909,17 | 2572,76 | 3086,62 | 2749,25 | 3298,34 | 2960,94 | 3552,34 | 3204,03 | 3843,96 | 3499,44 | 4198,37 | 3870,73 | 4643,81 | 100,00 | 119,97 |
| 34 | 2285,43 | 2741,90 | 2331,14 | 2796,77 | 2424,85 | 2909,17 | 2572,76 | 3086,62 | 2749,25 | 3298,34 | 2960,94 | 3552,34 | 3204,03 | 3843,96 | 3499,44 | 4198,37 | 3870,73 | 4643,81 | 100,00 | 119,97 |
| 33 | 2285,43 | 2714,75 | 2331,14 | 2769,08 | 2424,85 | 2890,37 | 2572,76 | 3056,06 | 2749,25 | 3285,68 | 2960,94 | 3517,17 | 3204,03 | 3805,90 | 3499,44 | 4156,80 | 3870,73 | 4597,83 | 100,00 | 118,79 |
| 32 | 2285,43 | 2714,75 | 2331,14 | 2769,08 | 2424,85 | 2890,37 | 2572,76 | 3056,06 | 2749,25 | 3285,68 | 2960,94 | 3517,17 | 3204,03 | 3805,90 | 3499,44 | 4156,80 | 3870,73 | 4597,83 | 100,00 | 118,79 |
| 31 | 2285,43 | 2687,87 | 2331,14 | 2741,66 | 2424,85 | 2851,85 | 2572,76 | 3025,80 | 2749,25 | 3233,35 | 2960,94 | 3482,35 | 3204,03 | 3768,22 | 3499,44 | 4115,64 | 3870,73 | 4552,31 | 100,00 | 117,61 |
| 30 | 2285,43 | 2687,87 | 2331,14 | 2741,66 | 2424,85 | 2851,85 | 2572,76 | 3025,80 | 2749,25 | 3233,35 | 2960,94 | 3482,35 | 3204,03 | 3768,22 | 3499,44 | 4115,64 | 3870,73 | 4552,31 | 100,00 | 117,61 |
| 29 | 2285,43 | 2661,26 | 2331,14 | 2714,51 | 2424,85 | 2823,61 | 2572,76 | 2995,84 | 2749,25 | 3201,34 | 2960,94 | 3447,87 | 3204,03 | 3730,91 | 3499,44 | 4074,89 | 3870,73 | 4507,24 | 100,00 | 116,44 |
| 28 | 2285,43 | 2661,26 | 2331,14 | 2714,51 | 2424,85 | 2823,61 | 2572,76 | 2995,84 | 2749,25 | 3201,34 | 2960,94 | 3447,87 | 3204,03 | 3730,91 | 3499,44 | 4074,89 | 3870,73 | 4507,24 | 100,00 | 116,44 |
| 27 | 2285,43 | 2634,91 | 2331,14 | 2687,63 | 2424,85 | 2795,65 | 2572,76 | 2966,18 | 2749,25 | 3169,64 | 2960,94 | 3413,73 | 3204,03 | 3693,97 | 3499,44 | 4034,54 | 3870,73 | 4462,61 | 100,00 | 115,29 |
| 26 | 2285,43 | 2634,91 | 2331,14 | 2687,63 | 2424,85 | 2795,65 | 2572,76 | 2966,18 | 2749,25 | 3169,64 | 2960,94 | 3413,73 | 3204,03 | 3693,97 | 3499,44 | 4034,54 | 3870,73 | 4462,61 | 100,00 | 115,29 |
| 25 | 2285,43 | 2608,82 | 2331,14 | 2661,02 | 2424,85 | 2767,97 | 2572,76 | 2936,81 | 2749,25 | 3138,26 | 2960,94 | 3379,93 | 3204,03 | 3657,40 | 3499,44 | 3994,59 | 3870,73 | 4418,43 | 100,00 | 114,15 |
| 24 | 2285,43 | 2608,82 | 2331,14 | 2661,02 | 2424,85 | 2767,97 | 2572,76 | 2936,81 | 2749,25 | 3138,26 | 2960,94 | 3379,93 | 3204,03 | 3657,40 | 3499,44 | 3994,59 | 3870,73 | 4418,43 | 100,00 | 114,15 |
| 23 | 2285,43 | 2582,99 | 2331,14 | 2634,67 | 2424,85 | 2740,56 | 2572,76 | 2907,73 | 2749,25 | 3107,19 | 2960,94 | 3346,47 | 3204,03 | 3621,19 | 3499,44 | 3955,04 | 3870,73 | 4374,68 | 100,00 | 113,02 |
| 22 | 2285,43 | 2582,99 | 2331,14 | 2634,67 | 2424,85 | 2740,56 | 2572,76 | 2907,73 | 2749,25 | 3107,19 | 2960,94 | 3346,47 | 3204,03 | 3621,19 | 3499,44 | 3955,04 | 3870,73 | 4374,68 | 100,00 | 113,02 |
| 21 | 2285,43 | 2557,42 | 2331,14 | 2608,58 | 2424,85 | 2713,43 | 2572,76 | 2878,94 | 2749,25 | 3076,43 | 2960,94 | 3313,34 | 3204,03 | 3585,34 | 3499,44 | 3915,88 | 3870,73 | 4331,37 | 100,00 | 111,90 |
| 20 | 2285,43 | 2557,42 | 2331,14 | 2608,58 | 2424,85 | 2713,43 | 2572,76 | 2878,94 | 2749,25 | 3076,43 | 2960,94 | 3313,34 | 3204,03 | 3585,34 | 3499,44 | 3915,88 | 3870,73 | 4331,37 | 100,00 | 111,90 |
| 19 | 2285,43 | 2507,27 | 2331,14 | 2557,43 | 2424,85 | 2680,23 | 2572,76 | 2822,49 | 2749,25 | 3016,11 | 2960,94 | 3248,37 | 3204,03 | 3515,04 | 3499,44 | 3839,10 | 3870,73 | 4246,44 | 100,00 | 109,71 |
| 18 | 2285,43 | 2507,27 | 2331,14 | 2557,43 | 2424,85 | 2680,23 | 2572,76 | 2822,49 | 2749,25 | 3016,11 | 2960,94 | 3248,37 | 3204,03 | 3515,04 | 3499,44 | 3839,10 | 3870,73 | 4246,44 | 100,00 | 109,71 |
| 17 | 2285,43 | 2458,11 | 2331,14 | 2507,28 | 2424,85 | 2608,07 | 2572,76 | 2767,15 | 2749,25 | 2956,97 | 2960,94 | 3184,68 | 3204,03 | 3446,12 | 3499,44 | 3763,82 | 3870,73 | 4163,18 | 100,00 | 107,56 |
| 16 | 2274,44 | 2458,11 | 2319,90 | 2507,28 | 2413,19 | 2608,07 | 2560,37 | 2767,15 | 2736,03 | 2956,97 | 2946,70 | 3184,68 | 3188,61 | 3446,12 | 3482,60 | 3763,82 | 3852,09 | 4163,18 | 99,52 | 107,56 |
| 15 | 2251,92 | 2409,91 | 2296,93 | 2458,12 | 2389,30 | 2556,93 | 2535,02 | 2712,89 | 2708,94 | 2898,99 | 2917,52 | 3122,24 | 3157,04 | 3378,55 | 3448,12 | 3690,02 | 3813,95 | 4081,55 | 98,53 | 105,45 |
| 14 | 2229,62 | 2409,91 | 2274,19 | 2458,12 | 2365,64 | 2556,93 | 2509,92 | 2712,89 | 2682,12 | 2898,99 | 2888,63 | 3122,24 | 3125,78 | 3378,55 | 3413,98 | 3690,02 | 3776,19 | 4081,55 | 97,56 | 105,45 |
| 13 | 2207,54 | 2362,66 | 2251,67 | 2409,92 | 2342,22 | 2506,79 | 2485,07 | 2659,70 | 2655,56 | 2842,15 | 2860,03 | 3061,02 | 3094,63 | 3312,30 | 3380,18 | 3617,67 | 3738,80 | 4001,52 | 96,59 | 103,38 |
| 12 | 2185,68 | 2362,66 | 2229,38 | 2409,92 | 2319,03 | 2506,79 | 2460,47 | 2659,70 | 2629,27 | 2842,15 | 2831,71 | 3061,02 | 3064,19 | 3312,30 | 3346,71 | 3617,67 | 3701,78 | 4001,52 | 95,64 | 103,38 |
| 11 | 2164,04 | 2316,33 | 2207,31 | 2362,67 | 2296,07 | 2457,64 | 2436,11 | 2607,55 | 2603,24 | 2786,42 | 2803,67 | 3001,00 | 3003,85 | 3247,35 | 3313,57 | 3546,74 | 3665,13 | 3923,06 | 94,69 | 101,35 |
| 10 | 2142,61 | 2316,33 | 2185,46 | 2362,67 | 2273,34 | 2457,64 | 2411,99 | 2607,55 | 2577,47 | 2786,42 | 2775,91 | 3001,00 | 3003,81 | 3247,35 | 3320,76 | 3546,74 | 3628,84 | 3923,06 | 93,75 | 101,35 |
| 9 | 2121,40 | 2248,86 | 2163,82 | 2293,85 | 2250,93 | 2386,06 | 2388,11 | 2531,60 | 2551,95 | 2705,26 | 2748,43 | 2913,59 | 2974,07 | 3152,77 | 3248,28 | 3443,44 | 3592,91 | 3808,80 | 92,82 | 98,40 |
| 8 | 2100,40 | 2226,59 | 2142,40 | 2271,14 | 2228,54 | 2362,44 | 2364,47 | 2506,53 | 2526,68 | 2678,48 | 2721,22 | 2884,74 | 2944,62 | 3121,55 | 3216,12 | 3409,35 | 3557,34 | 3771,09 | 91,90 | 97,43 |
| 7 | 2079,60 | 2161,74 | 2121,19 | 2204,99 | 2206,48 | 2293,63 | 2341,06 | 2433,52 | 2501,66 | 2600,47 | 2694,28 | 2800,72 | 2915,47 | 3030,63 | 3184,28 | 3310,05 | 3522,12 | 3661,25 | 90,99 | 94,59 |
| 6 | 2059,01 | 2140,34 | 2100,19 | 2183,16 | 2184,63 | 2270,92 | 2317,88 | 2409,43 | 2476,89 | 2574,72 | 2667,60 | 2772,99 | 2886,60 | 3000,62 | 3152,75 | 3277,28 | 3487,25 | 3625,00 | 90,09 | 93,65 |
| 5 | 2018,64 | 2078,00 | 2119,57 | 2119,57 | 2141,79 | 2204,78 | 2272,43 | 2339,25 | 2426,32 | 2499,73 | 2615,29 | 2692,22 | 2830,00 | 2913,22 | 3090,93 | 3181,83 | 3418,87 | 3519,42 | 88,33 | 90,92 |
| 4 | 1979,06 | 2057,43 | 2018,64 | 2098,58 | 2099,79 | 2182,95 | 2227,87 | 2316,09 | 2380,71 | 2474,98 | 2564,01 | 2724,51 | 2884,38 | 3030,32 | 3150,33 | 3351,83 | 3484,57 | 3639,92 | 86,56 | 90,02 |
| 3 | 1940,25 | 1978,30 | 1979,06 | 2017,87 | 2058,62 | 2098,99 | 2184,19 | 2271,01 | 2334,03 | 2379,79 | 2513,74 | 2663,04 | 2772,41 | 2920,11 | 3029,16 | 3209,16 | 3286,11 | 3350,55 | 84,90 | 86,56 |
| 2 | 1902,21 | 1939,51 | 1940,25 | 1978,30 | 2018,25 | 2057,83 | 2141,36 | 2183,34 | 2288,26 | 2333,13 | 2484,45 | 2512,78 | 2666,77 | 2719,06 | 2912,65 | 2969,76 | 3221,68 | 3284,85 | 83,23 | 84,86 |
| 1 | 1864,91 | 1864,91 | 1902,21 | 1978,68 | 1978,68 | 1978,68 | 2099,37 | 2099,37 | 2243,39 | 2243,39 | 2416,13 | 2416,13 | 2614,48 | 2614,48 | 2855,54 | 2855,54 | 3158,51 | 3158,51 | 81,60 | 81,60 |
| 0 | 1828,34 | 1828,34 | 1864,91 | 1864,91 | 1939,88 | 1939,88 | 2058,21 | 2058,21 | 2199,40 | 2199,40 | 2388,75 | 2388,75 | 2563,22 | 2563,22 | 2799,55 | 2799,55 | 3096,58 | 3096,58 | 80,00 | 80,00 |

SALAIRES INDEXÉS (indice quadrimestriel sans lissé) Montants en euro

À LIRE



Bancocratie

Ce livre est un plaidoyer en faveur de la socialisation du secteur bancaire, sa transformation en un service public, et pour l'annulation de la dette publique illégitime, largement héritée du sauvetage des banques.

Les gouvernements des pays les plus industrialisés ont fait exploser la dette publique pour sauver les banques privées qui sont à l'origine de la plus grande débâcle économique et financière du capitalisme depuis les années 1930. Partout, le remboursement de la dette et la réduction du déficit budgétaire sont devenus les parfaits alibis pour imposer des politiques d'austérité. Ainsi, l'ensemble des gouvernements européens et la Troïka mènent une offensive – sans précédent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale – contre les droits économiques et sociaux des populations. Ce livre permet de comprendre comment est survenue la crise, l'impact de la déréglementation bancaire, la logique poursuivie par les banques privées, les manipulations et crimes auxquels ces dernières se livrent régulièrement avec la complicité et le soutien des gouvernements et des banques centrales.

Éric Toussaint est historien et docteur en sciences politiques des universités de Liège et de Paris VIII. Maître de conférences à l'Université de Liège, il préside le CADTM-Belgique.

Éric Toussaint, *Bancocratie*, Éd. Aden, Bruxelles, août 2014, 455 p., 24 €.

Ce livre est édité avec le soutien de la CGSP wallonne

Le coût du capital

À en croire le gouvernement et les médias, la crise économique que nous traversons serait due au « coût » du travail. Les Français seraient trop payés, ne travailleraient pas assez longtemps et auraient des acquis sociaux trop élevés qui limiteraient la compétitivité des entreprises. Tout dément pourtant cette thèse patronale. Aujourd'hui, lorsque les entreprises font des profits, 80 % sont destinés à rémunérer les actionnaires. Un salarié travaille en moyenne 26 jours par an pour les actionnaires, contre neuf jours par an au début des années 80. C'est ce coût du capital exorbitant qui détruit l'emploi, qui jette les gens dans la rue, qui ravage la planète. En analysant le coût du capital et ses conséquences, les économistes qui ont contribué à cet ouvrage proposent une critique radicale du capitalisme d'aujourd'hui. Ils permettent ainsi de trouver les formules de son renversement.



Guillaume Etiévant, expert auprès des Comités d'entreprise et des organisations syndicales, est secrétaire national du Parti de Gauche à l'économie et au travail. Il est membre du bureau de la Fondation Copernic.

Nolwenn Neveu est professeure agrégée de sciences économiques et sociales.

Laurent Cordonnier, Benjamin Coriat, Michel Husson, Paul Jorion, Jean-Luc Mélenchon et Hadrien Toucel ont également contribué à cet ouvrage.

Guillaume Etiévant et Nolwenn Neveu (coll.), *Le coût du capital*, Éd. Bruno Leprince, Paris, septembre 2014, 120 p., 6 €.

www.gazelco.be

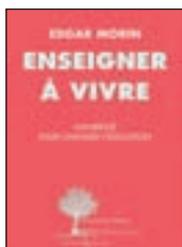


La préférence pour l'inégalité

Depuis les années 1980, les inégalités se creusent partout en Amérique du Nord et en Europe. Au même moment, on observe un reflux des États-providence. Même si chacun le déplore, nous désirons de moins en moins l'égalité concrète. Mais ce ne sont pas seulement les crises et les inégalités qui affectent les liens de solidarité, c'est aussi la faiblesse de ces liens qui explique que les inégalités se creusent. Pour beaucoup, il serait temps de se débarrasser du politiquement correct qui empêcherait d'appeler les choses par leur nom : les « races », les « racailles », les « assistés », etc. En dépit de leurs principes affichés, les sociétés « choisissent » l'inégalité. Ce livre montre que l'aggravation des inégalités procède d'une crise des solidarités entendues comme l'attachement à des liens sociaux qui nous font désirer l'égalité de tous, y compris de ceux que nous ne connaissons pas. Il est urgent d'inverser l'ordre du triptyque républicain : « Fraternité, Égalité, Liberté ».

François Dubet est professeur de sociologie à l'Université de Bordeaux.

François Dubet, *La préférence pour l'inégalité, Comprendre la crise des solidarités, Coédition Seuil-La République des idées*, Paris, septembre 2014, 112 p., 11,80 €.



Enseigner à vivre

Edgar Morin prône une refonte profonde de l'éducation, centrée sur sa mission essentielle telle que l'envisageait Rousseau : enseigner à vivre. Il s'agit de permettre à chaque individu d'acquiescer une autonomie, de se prémunir contre l'erreur et l'illusion, de pratiquer la compréhension d'autrui, d'affronter les incertitudes, en somme de le préparer à affronter les problèmes du « vivre ». Cet opus vient prolonger et développer de façon nouvelle sa réflexion sur la politique de l'éducation effectuée dans ses précédents ouvrages.

Edgar Morin est sociologue et philosophe, directeur de recherche émérite au CNRS.

Edgar Morin, *Enseigner à vivre*, Éd. Actes Sud, Arles, septembre 2014, 132 p., 16 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités - Dans nos régionales
- 3 / Édito • Aux vents mauvais...
- 4 / Dossier • Pour un service maximum
- 6 / Crise • Bancocratie
- 7 / Le mot qui pue • La réforme et le changement
- 8 / IRB • Motion sur la politique régionale au congrès statutaire de l'IRB-FGTB

Infos GAZELCO

- 9 / Édito • La libéralisation du marché électrique est une catastrophe innommable et gigantesque
- 10 / Rappelez-vous...
- 11 / Le point sur le nucléaire et les conséquences de la non politique énergétique belge
- 13 / Tableaux • Barèmes
- 15 / À lire

www.cgspwallonne.be

www.gazelco.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontaines, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11